

# R.Y.E Suisse – Schweiz - Svizzera

[www.rye-yoga.ch](http://www.rye-yoga.ch)

## Feuille d'inscription

### " YOGA nidra : de la relaxation à la méditation avec Micheline Flak et Jacques De Coulon " WE 26-27 février 2022 à Fribourg

Nom / prénom : .....

Rue / n° ..... CP / Lieu : .....

E-mail : ..... Téléphone portable : .....

Quel est votre métier ? .....

Pratiquez-vous régulièrement du yoga ? .....

Si oui, depuis combien d'années ? .....

Avez-vous déjà suivi des formations du RYE ? Si oui lesquelles ? .....

**Lieu** : Dojo Av. Jean-Paul II 13, 1752 Villars-sur-Glâne

**Horaires** : SA 26 février 2022 : accueil 9h30 début 10h00 - 17h00  
DI 27 février 2022 : accueil 8h30 début 9h00 - 13h00

**Tarifs** : CHF 300.- tarif particulier ou CHF 400.- si pris en charge  
Ce montant doit être payé dans sa totalité au plus tard le 31 janvier 2022. Dès réception du formulaire dûment rempli/envoyé et le paiement réceptionné dans sa globalité, votre place sera définitivement réservée.

**IBAN** : CH36 0900 0000 1526 5499 4 R.Y.E 1700 Fribourg (compte postal)

**Attention les places sont limitées (mesures sanitaires Covid)**

**Matériel à prendre** : tapis, plaid, coussin, gourde d'eau, de quoi prendre des notes

#### - Conditions d'annulation des participants :

- Jusqu'au 31 janvier 2022 avant le stage : remboursement des frais d'inscription, moins une retenue pour frais administratifs de 10% du coût du stage.

- Dès le 1er février 2022, aucun remboursement, sauf cas de force majeure (certificat maladie-accident) et selon appréciation. Possibilité éventuelle (au cas par cas) de reporter le montant sur un autre stage thématique ou d'être remboursé, moins une retenue pour frais administratifs de 10% du coût du stage.

#### - Conditions d'annulation des organisateurs :

Le RYE Suisse se réserve le droit d'annuler le stage jusqu'à la dernière minute si :

- Le nombre d'inscriptions est insuffisant (minimum 25 personnes)

- Les directives communales/cantoniales/fédérales liées à la situation sanitaire l'obligent.

Dans ces deux cas, vous avez la possibilité de reporter le montant sur un prochain stage thématique ou d'être remboursé. Dans les deux cas, 10% du montant du stage sera retenue pour les frais administratifs.

Je m'engage à payer le stage dans sa globalité d'ici le 31 janvier au plus tard et j'ai pris note des conditions d'annulation.

Lieu et date : .....

Signature : .....

Merci de renvoyer ce formulaire au mail suivant : [info@rye-yoga.ch](mailto:info@rye-yoga.ch)